

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

## Modification de la révision allégée n°1 du PLUi

## Modification de droit commun n°1 du PLUi

**Objet des enquêtes publiques :** Par arrêtés n°2025-35 et n°2025-36 en date du 16/12/2025, le Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques portant sur :

### 1. Révision allégée n°1 du PLUi

- Création de plusieurs STECAL afin de régulariser des activités existantes non prises en compte lors de l'élaboration du PLUi en vigueur :
  - un STECAL Ae à Neuilly-en-Sancerre (activité de traiteur) ;
  - un STECAL Ae à Sainte-Solange ;
  - un STECAL NI à Neuvy-deux-Clochers, au niveau de l'étang municipal accueillant des activités de loisirs ;
  - un STECAL Ne à Moulins-sur-Yèvre pour une activité de ferraillage souhaitant installer un pont à bascule en zone N.
- Classement en zone A d'un secteur comprenant une pépinière à Henrichemont, actuellement classé en zone N.
- Classement en zone N d'une partie de parcelle classée en Np empiétant sur un bâtiment.
- Ajout d'un emplacement réservé non reporté lors de l'élaboration du PLUi en vigueur, autour de la tour de Vesvre à Neuvy-deux-Clochers.
- Redélimitation d'un Espace Boisé Classé à Saint-Georges-sur-Moulon, interférant avec un projet photovoltaïque au sol.
- Suppression d'un Espace Boisé Classé à Montigny, situé au sein d'une exploitation viticole.
- Classement en zone Up d'une bande de foncier classée en zone A à Pigny.
- Classement en zone Ue d'un site artificialisé accueillant une déchetterie, actuellement classé en zone A.

### 2. Modification de droit commun n°1 du PLUi

- Règles relatives aux clôtures vis-à-vis du domaine public dans les zones UC, UR, UP, UH, 1AU, A et N.
- Règles relatives à la distance d'implantation vis-à-vis de la limite de fond de parcelle dans les zones UC, UR, UP, UH et 1AU.

**Date et durée de l'enquête publique :** du 5 janvier 2026 au 23 janvier 2026 soit 19 jours consécutifs

**Modalités de la mise à disposition du dossier au public :** Le dossier d'enquête publique est consultable :

- au siège de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry 31 B route de Rians – 18220 Les Aix-d'Angillon, aux horaires habituels d'ouverture (hors fermetures exceptionnelles) ;
- sur le site internet : <https://terresduhautberry.fr>;
- à la mairie d'Henrichemont 1 Place de l'Hôtel de Ville 18250 Henrichemont aux horaires habituels d'ouverture (hors fermetures exceptionnelles) ;

**Recueil des observations et propositions du public :** Les observations et propositions peuvent être :

- consignées dans les registres papier mis à disposition du public ;
- formulées oralement lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- adressées par courrier postal à l'intention du commissaire enquêteur : Communauté de Communes Terres du Haut Berry 31 B route de Rians 18220 Les Aix-d'Angillon
- adressées par courrier électronique à l'intention du commissaire enquêteur à l'adresse : urbanisme@terresduhautberry.fr

**Accueil du public par le commissaire enquêteur :** M. RAFFAULT se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations et les propositions du public, dans le cadre des permanences assurées aux dates et heures ci-dessous :

- Lundi 5 janvier, de 09h00 à 12h00, au siège de la Communauté de communes 31 B Route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon
- Mercredi 14 janvier, de 09h00 à 12h00, à la mairie de Henrichemont 1 Place de la Mairie 18250 Henrichemont
- Vendredi 23 janvier, de 14h00 à 17h00, au siège de la Communauté de communes 31 B Route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon